

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

Mme Danielle Merialdo, M. Bastien Dade, M. Jean-Louis Costa, Mme Karine Bernaert, M. Steve Soler, Mme Martine Faux, M. Jacques Nardi, Mme Michèle Bompuis, Mme Evelyne Deloute, Mme Viviane de Meis, M. Claude Benard, M. Constant Delair, Mme Karine Assemat, M. Christophe Jomond, M. Patrick Ebrard, M. Pascal Simondi, Mme Séverine Oddone, M. Jean-Firmin Bardisa, Mme Zohra Louni, Mme Nathalie Seguin, M. Stéphane Lale, M. Jean-Christophe Allide, M. André Grosdemange

Représentés :

Mme Karine Gangloff donne pouvoir à Mme Evelyne Deloute
M. Claude Moreal donne pouvoir à M. Pascal Simondi
Mme Caroline Grelet-Joly donne pouvoir à M. Stéphane Lale
M. Jean-Louis Vidal donne pouvoir à Mme Michèle Bompuis

Absents :

M. Joris Hebrard, M. Patrick Suisse et Mme Chantal Guardiola pour les délibérations 2023_DEL_054 et 055 seulement
M. Frédéric Monin
Mme Catherine Chabrier
Mme Isabelle Choquet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bastien Dade est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 ET 22 MAI 2023
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les procès-verbaux des séances du 04 et 22 Mai 2023 sont soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ces documents.
Les procès-verbaux des séances du 04 et 22 Mai 2023 sont adoptés.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 04 et 22 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2023_DEL_051 Désignation de conseillers municipaux ou délégués représentant la Commune au sein des organismes extérieurs - modification - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la désignation de Monsieur Joris HEBRARD pour représenter la Ville au conseil d'école de l'école élémentaire Louis Pasteur.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24

CONTRE : 4

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. ALLIDE

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_052 Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

ANNEXER à la présente délibération le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24

CONTRE : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

ABSTENTION : 4

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. ALLIDE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_053 Approbation du compte de gestion 2022 - budget annexe office de tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget annexe office de tourisme. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

ANNEXER à la présente délibération le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe office de tourisme.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
PAS DE PARTICIPATION : 0

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_054 Adoption du compte administratif 2022 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le compte administratif 2022 du budget principal tel qu'il est présenté,
PRÉCISER que le compte administratif 2022 du budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_055 Adoption du compte administratif 2022 - budget annexe office de tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le compte administratif 2022 du budget annexe office de tourisme tel qu'il est présenté,
PRÉCISER que le compte administratif 2022 du budget annexe office de tourisme a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 4
ABSTENTION : 2
PAS DE PARTICIPATION : 0

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M.
ALLIDE

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_056 Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables au 1er janvier 2024 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER les nouveaux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables à compter du 1er janvier 2024 comme indiqué ci-dessus,
APPROUVER l'exonération totale des enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 mètres

carrés et inférieure ou égale à 12 mètres carrés ainsi que la réfaction de 50% sur les tarifs des enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 mètres carrés et inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

**M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE**

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_057 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2022 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice budgétaire 2022.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_058 Projet de fonctionnement de la structure "PART'AGE" - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de fonctionnement de la structure «Part'Âge »
ANNEXER le projet de fonctionnement à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_059 Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de fonctionnement de la structure «Relais d'Assistants Maternels».
ANNEXER le projet de fonctionnement à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N°2023_DEL_060 Règlement de fonctionnement et projet d'établissement de la Crèche Pom Reinette -
Rapporteur : Mme Karine BERNAERT**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la Crèche Pom Reinette
ANNEXER le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la Crèche Pom Reinette à la
délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N°2023_DEL_061 Règlement intérieur de la Piscine Municipale du Pontet - modifications -
Rapporteur : M. Patrick EBRARD**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur de la piscine municipale.
ANNEXER le présent règlement à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N°2023_DEL_062 Classement de voirie communale du domaine privé dans le domaine public -
Parcelle AX 24 Avenue Pierre Thomas - Rapporteur : M. Steve SOLER**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

CLASSER et INCORPORER la parcelle AX 24 dans le domaine public communal.
AUTORISER Monsieur Le Maire agissant au nom de la Commune, ou son représentant, à signer toutes les
pièces ou tous les actes à intervenir.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_063 Dénomination de la voirie du lotissement "Périgord Sud" - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

VALIDER et ADOPTER la dénomination proposée
AUTORISER Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_064 Cession d'une partie du domaine privé communal Allée des Aubépines - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la cession d'une partie du domaine privé communal à Madame et Monsieur BOUCHER ainsi qu'à Monsieur GALLON, président de la SAS CASSAGNE pour une surface d'environ 1000 m² ;
AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte de vente et à signer toutes les pièces et tous les actes à intervenir ;
DESIGNER Maître MOTTIN pour établir l'acte de cession.
IMPUTER le produit de la vente au budget principal de la ville au compte 775 du chapitre 77 ;

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_065 Signature d'une convention envisageant la rétrocession des voiries et espaces communs – Lotissement « Périgord Sud » - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention envisageant la rétrocession des voiries et espaces communs – Lotissement « Périgord Sud »
AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ladite convention

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_066 Convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de droit d'usage avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique pour la réalisation de travaux ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

ANNEXER la convention à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_067 Convention de servitudes entre la commune de Le Pontet et la copropriété de la résidence Les Pervenches - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la copropriété de la résidence Les Pervenches pour autoriser l'accès au domaine public ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

ANNEXER la convention à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_068 Convention de servitudes entre la commune de Le Pontet et Enedis - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la réalisation de travaux ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

ANNEXER la convention à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_069 Octroi de subventions à Horizon Multimédia, Marie-France AZIZ et VOLT - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1 000€ à Horizon Multimédia, de 1 500€ à Marie-France AZIZ et de 2 500€ à VOLT

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_070 Dénomination du bâtiment accueillant le Centre des Loisirs - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la dénomination « Centre des Loisirs Monique Joly » pour le bâtiment sis 457 chemin du canal Crillon, accueillant le centre des loisirs de la ville

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_071 Mise à jour des ratios d'avancement de grade - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la mise à jour du tableau faisant état des ratios d'avancement de grade ci-annexé.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 **Mme GRELET-JOLY, M. LALE**
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_072 Modification des tableaux des effectifs : emplois permanents et emplois non permanents - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs (emplois permanents) joint en annexe,
APPROUVER la création des postes énumérés ci-dessus,
APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois non permanents joint en annexe,
PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 Mme GRELET-JOLY, M. LALE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_073 Modification du protocole sur le temps de travail – Mesures d'adaptation pour tenir compte de sujétions particulières liées à l'exercice des fonctions d'ATSEM - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DECIDER d'instaurer des mesures d'adaptation pour tenir compte des sujétions particulières liées à la pénibilité des fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, à savoir une réduction du temps de travail effectif,
DECIDER de modifier l'article 4 du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail avec effet au 28 août 2023,
ANNEXER à la présente délibération le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 Mme GRELET-JOLY, M. LALE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_074 Fourniture de gaz et d'électricité - convention de groupement de commande - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la constitution du groupement de commande pour les achats susvisés ;
DESIGNER le Président du Grand Avignon, coordonnateur du groupement de commandes ;
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
DÉCIDER que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_075 Convention d'échange de véhicules frigorifiques entre la Ville du Pontet et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention de mise à disposition de véhicules entre la ville du Pontet et le Centre communal d'action sociale.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_076 Convention de formation en apprentissage / Educateur de jeunes enfants - fonction publique territoriale - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DÉCIDER de recourir au contrat d'apprentissage.

DÉCIDER de conclure dès le 1er septembre 2023 pour trois ans un contrat d'apprentissage en alternance pour le service Petite enfance et parentalité en vue de préparer un diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale.

PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_077 Convention de formation en apprentissage / Chargée de communication Bachelor - fonction publique territoriale - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DÉCIDER de recourir au contrat d'apprentissage.

DÉCIDER de conclure dès le 1er septembre 2023 pour un an un contrat d'apprentissage en alternance pour le service communication en vue de en vue de préparer un diplôme de chargé(e) de communication cross média Stratégie et événementiel de niveau Bac + 3 – Bachelor.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le versement aux centres de formation des apprentis des frais de

formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale.

PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_078 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS,
ANNEXER à la présente délibération le projet de convention,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,
AUTORISER Monsieur le Maire à prendre l'arrêté individuel de mise à disposition.

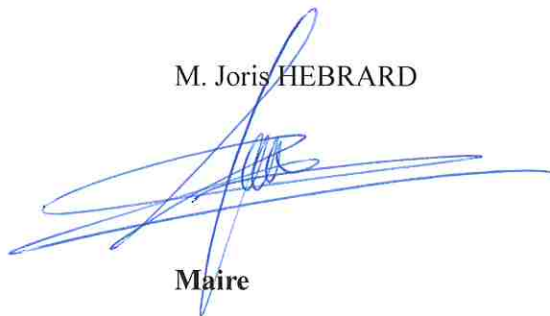
VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 19h10

Le Pontet le 22 juin 2023

M. Joris HEBRARD



Maire

